

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

5 mars 2024 – À 19h00

Convoqués : 15 élus + 1 agent1

Présents : Antony ARNDT, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise De JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE-MARTIN (arrivé à 19h45), Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétariat de mairie : Camille BEURAERT

Absent : Pierre BEROUD

Procuration(s) :

Secrétaire de séance : Camille BEURAERT

ORDRE DU JOUR :

• **DELEGATIONS DECISIONS DU MAIRE : RAS**

• **DELIBERATIONS :**

1. Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2024
2. Validation de l'organigramme du conseil municipal mis à jour
3. Budget : fixation de la durée d'amortissement des biens

• **QUESTIONS DIVERSES :**

1. Avancement de la commission cantine
2. Compte rendu de la réunion avec EPORA
3. Retour sur le conseil d'école
4. Résultats provisoires du recensement de la population 2024
5. Point budget 2024, résultats 2023
6. Rencontre avec les services du département pour les murs de soutènements et les parkings.
7. Mise en service de l'antenne relais lieu-dit Toussaint
8. Subventions aux associations
9. HLM Les Pins : fin de travaux : mise à la location des 8 appartements
10. Point CCRC :
 1. Bureau délocalisé le 2 avril,
 2. Retour sur l'évènement H2O, ...
 3. Avancé du PLUiH / Définition des zonages OAP de Boffres.
 4. Formation fresque du climat
 5. ...
11. Courrier des consorts LORAND / BIRKEN
12. Informations pour la formation PSC1

• **DATE DU PROCHAIN CONSEIL**

- **Délégations et Décisions du maire : RAS**

• **CR, APPROBATIONS, DELIBERATIONS & DECISIONS :**

Points abordés et commentaires	Décisions
<p>1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2024</p> <p><i>Remarques :</i> Les observations de Pierre BEROUJ sont rajoutées au CR du 30/01/2024</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour 0 contre 0 abstention - APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 30/01/2024, par 12 voix pour 0 contre 0 abstention (seuls les élus présents lors du conseil suscités sont autorisés à délibérer)</p> <p>Délibération n°11-2024, annexe 1 page 7 disponible sur site internet ; https://www.boffres.fr/</p>
<p>2- Validation de l'organigramme du conseil municipal</p> <p>Résumé : M Jean RIAILLON présente au conseil municipal l'organigramme mis à jour suite au dernier conseil Voir les élus délégués dans les commissions et syndicats. Délibérations n° 07, 08 et 09 de 2024</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour 0 contre 0 abstention - APPROUVE l'organigramme tel que présenté - AUTORISE sa diffusion</p> <p>Délibération n°12-2024, annexe 2 page 8</p>
<p>3- Budget : fixation de la durée d'amortissement des biens</p> <p>Résumé : La commune est passé à la norme M57 pour son budget au 1^{er} janvier 2023. La délibération fixant la durée d'amortissement n'avait pas été mise à jour.</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour 0 contre 0 abstentions - FIXE les durées d'amortissement pour les subventions d'équipement versées comme indiqué ci-dessus.</p> <p>Délibération n°13-2024, annexe 3 page 9-10-11</p>

Questions diverses :

Monsieur Le Maire remercie Marc DESBOS (2^{ème} adjoint) et les équipes « déneigeurs » de la commune pour leurs réactivités et la bonne gestion de l'épisode neigeux de dimanche.

Antony ARNDT remercie M Le Maire qui a également participé au déneigement.

Marc DESBOS précise que la commune compte 5 intervenants équipés qui déneigent par quartier, selon le plan neige en vigueur. Sur les hauteurs de la commune il est tombé 30 cm de neige lourde.

En complément, il note qu'il faut poursuivre l'élagage pour éviter les chutes d'arbres.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'y a pas eu de coupure de courant importantes.

• **Avancement de la commission cantine**

Brice JULIEN présente les avancés de la commission cantine qui s'est réunie le 14/02/2024.

Les devis sont presque tous réunis. Brice évoque aux conseillers la possibilité de passer par un bureau d'étude. Un bureau d'étude pourrait accompagner la commission pour faire un état des lieux des pièces « cantine » et projeter la réalisation d'une cantine/cuisine suivant les besoins de la commune et la réglementation applicable.

Le bureau d'étude engage sa responsabilité et définit les bons dimensionnements des réseaux, du matériel spécifique ...

Brice doit demander plusieurs devis et les présenter au conseil municipal.

Le 06/03/2024 la commission cantine reçoit Agribio et la commission doit rencontrer des communes du sud Ardèche. Des membres de la commission vont participer à une table ronde organisée à Mirabel sur le thème de « l'alimentation durable en restauration collective »

- **Compte rendu de la réunion avec EPORA**

Acquisition et projets parcelles et maison Ch. Hilaire :

- EPORA porte l'acquisition financière, donc les négociations
- Le SDEA sera en charge des études techniques avec la commune, EPORA et les services CCRC.

Village de caractère et Village d'Avenir :

- Village de caractère : CAUE en charge des études avec SDEA et Village d'avenir.
- Village d'avenir : attente de l'arrivée de l'animateur chef de projet.

Jean RIAILLON précise que l'état prend en charge 50 % du coût des études réalisées

La commune rencontre le CAUE et le SDEA le jeudi 21 mars à 9h30, la CCRC sera représentée

- **Retour sur le conseil d'école**

Agnès CLEMENT a représenté la commune. L'équipe enseignante et les parents d'élèves ont remerciés l'équipe municipale pour son accompagnement et la réactivité des élus et des agents.

Pour information :

- La subvention bibliothèque est enfin arrivée et les commandes de livres sont en cours.
- Il est à noter que les frais de transport collectif ont augmenté sérieusement et que la mobilité des élèves ruraux est un réel problème. Jean RIAILLON va faire remonter ce point auprès de la CCRC et VRM (DSP en cours)
- Les « grands » vont faire la Dolce Via, du Cheylard à la Voulte, , à vélo, en juin. Un appel est lancé pour les bonnes volontés (prêt de remorques pour acheminer une bonne vingtaine de vélos).
- Le 31/05 les élèves de Boffres seront en représentation (salle Louis Nodon,Vernoux) dans le cadre des ateliers théâtre.

- **Résultats provisoires du recensement de la population 2024**

Monsieur le Maire remercie les agents recenseurs Chantal VACHER, Pauline FOMBARLET et Romain GUILBAUD pour la réussite de la collecte. Seuls 12 logements n'ont pas été recensés.

Les chiffres du recensement seront pris en compte en 2027, après traitement INSEE.

Dans l'attente, les chiffres « NON OFFICIELS » sont : 463 logements = dont 291 résidences principales, 2 logements occasionnels, 95 résidences secondaires et 65 logements vacants. Nous serions donc environ 649 habitants en résidence principale.

- **Point budget 2024, résultats 2023 et ROB**

Camille BEURAERT présente le tableau d'affectation des résultats 2023 (voir annexe 4 page 12)

La commission budget se réunit le 11 mars 2023 à 9h30, pour un vote du budget avant le 15/04/2024.

Le maire et les élus remercient le travail des agents en charge

- **Rencontre avec les services du département pour les murs de soutènements et les parkings.**

Le vendredi 16 février, Françoise, Marc, Jean et le maire, épaulé par Katia Fleuret responsable des projets voiries de la CCRC, ont rencontré les services voirie du département :

- Validation implantation des arbres le long de la RD 219 (côté des HLM les Pins et Sapins en direction d'Alboussière) et évaluation de la création d'un parking, face au cimetière (de 15/20 places) avec une entrée et une sortie distinctes sur la RD219. Le département demande la présentation un projet d'aménagement du parking. Katia FLEURET (services CCRC) prépare le dossier.
- Projet de parking entre le bar tabac et l'ancienne école
Il est nécessaire de faire intervenir un bureau d'étude pour évaluer (calcul option dalle et poteaux de soutènement). Il serait aussi envisagé un plateau ralentisseur dans la zone (parking perpendiculaire à la chaussée)
- Mur dégradé et menaçant de s'effondrer à côté de l'ancien lavoir.
Les services considèrent que le mur, à 3 mètres du bord de la RD 219, ne soutient pas la route. En conséquence, pas de prise en charge du Département. Plusieurs devis ont été effectués. Le coût des travaux s'élèvent à environ 70 0000 euros. Une option d'économie pourrait proposer un mur de 20cm de haut ; surmonté d'une main courante. Sous maîtrise des services CCRC, des devis pour les études de charges seront proposés.

- **Mise en service de l'antenne relais lieu-dit Toussaint**

Depuis mi-février l'antenne de Toussaint est en service. Une certaine amélioration du réseau a été constatée sur une partie du village, mais il reste encore des zones blanches sur ce périmètre

- **Subventions aux associations**

Comme l'année précédente nous avons transmis, aux associations de Boffres et aux associations extérieures qui en ont fait la demande, le formulaire de demande de subvention.

Les demandes sont à renvoyer à la mairie **au plus tard le 22 mars 2024**

Les demandes seront validées en commission et les associations en seront informées.

Antony ARNDT précise que les associations peuvent prétendre aux aides du département ou de la région seulement si elles perçoivent une aide de la commune.

- **HLM Les Pins : fin de travaux : mise à la location des 8 appartements**

Voir affiche **annexe 5 – page 13**, affichage au village, diffusion page Facebook et site internet
La première session pour les attributions (CAL ADIS) a lieu jeudi 7 mars.

- **Point CCRC :**

1. **Bureau délocalisé le 2 avril, 8h30** : visite des HLM rénovés et projet maison Hilaire. Tous les conseillers sont invités
2. **Retour sur l'évènement H2O (8,9 et 10/02/2024)**
 - **Jeudi 8/02** : 200 participants
 - Conférence : animée par l'hydrologue renommée Emma Haziza, intitulée « Le Climat et l'Eau, où en sommes-nous ? ». Analyse des enjeux, des risques et des solutions pour sensibiliser l'audience au dérèglement climatique.
 - Table Ronde (Agence de l'Eau, CNR, Chambre d'agriculture) : présentation des stratégies et actions autour de la gestion de l'eau.
 - **Vendredi 9/02**
 - Séminaire PRO : 80 professionnels agriculteurs et viticulteurs
Interventions de la Chambre, du Syndicat de rivière Bassin Versant du Doux, des présidents d'AOC, des experts en agro-hydrologie régénérative et des services DAFA

de la Région. Bilans techniques, prospectives et témoignages. La CCRC a présenté son plan d'actions Agri & Viti du mandat, en phase avec les attendus.

A émergé un projet de plan d'actions territorial.

- Projection publique en soirée du film "Tout est possible" (Expérience d'agriculteurs aux EU).

60 participants

▪ **Samedi 10/02**

- Visites de sites expérimentaux à Champis (goutte à goutte maïs, design agro-hydrologique).

20 participants malgré la pluie !

- Spectacle jeunesse « Ca Fond ! » à la médiathèque de St Péray. 70 enfants ravis !

3. Avancé du PLUiH CCRC

Avant juin 2024 : élaboration des OAP et zonage communal (fait le 22/02 à Boffres).

Objectifs :

- Actualiser le zonage et arrêter l'enveloppe constructible/non constructible
- Arrêter le listing des OAP pour lancer la consultation du bureau d'études
- Atteindre les objectifs de production de logement du SCOT (prévision Boffres 29 sur 12 ans, à confirmer)

Des réunions publiques d'information seront programmées (commune et CCRC)

4. Formation fresque du climat / PCEAT

Voir planches jointes (**annexe 6 page 14-15-16-17-18**)

- Sous la forme d'ateliers, la Fresque du Climat permet aux individus et organisations de s'approprier le défi de l'urgence climatique

(<https://fresqueduclimat.org/>)

- L'Etat et l'AMF 07 invitent à participer à la formation "Animation de la Fresque du Climat", financée dans le cadre du Fonds Vert. Les participant(e)s s'engagent ensuite à organiser des ateliers Fresque du Climat sur leur territoire (commune) afin de sensibiliser le plus grand nombre à ces enjeux.

5. NEWS LETTERS CCRC « Treize à la Une » : Inscription libre via le lien :

<https://bus4c.r.sp1-brevo.net/mk/cl/f/sh/1f8JIKXwHGaqIzGYzKf2EDPdUE/64t4oeTZrK44>

• Courrier des consorts LORAND / BIRKEN

Les consorts LORAND/BIRKEN ont adressé à l'ensemble des conseillers municipaux un courrier suite au dernier conseil municipal. Ce courrier a été transmis à notre avocat en charge de l'affaire.

• Informations pour la formation PSC1

La formation aura lieu le 26/03 et le 02/04/2024, 6 habitants de la commune sont inscrits, les pompiers de vernoux compléteront l'effectif.

• Comités de quartier

Julie DECHAMPT informe que le comité de quartier du Village sera le 20/04 à 10h et que le comité de quartier EST aura lieu le 25/05 à 10 h. Il faut prévoir la logistique et l'information des habitants concernés.

• PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Rendez-vous pour le prochain conseil le **09/04/2024**, salle du conseil en mairie, 19h30, ouvert au public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

ANNEXES COMPLEMENTAIRES : LISTES DES DÉLIBÉRATIONS



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
05 mars 2024**

LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Objet	Décision
2024-011	Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024	Adoptée à 12 voix pour
2024-012	Validation de l'organigramme du conseil municipal	Adoptée à 13 voix pour
2024-013	Budget : Fixation de la durée d'amortissement des biens	Adoptée à 13 voix pour

Annexe 1 : délibération n°11-2024 – Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2024

DEPARTEMENT

ARDECHE

ARRONDISSEMENT

TOURNON-SUR-RHÔNE

CANTON

RHÔNE-EYRIEUX

NOMBRE

de conseillers en exercice	15
de présents	13
procurations	0

OBJET :

Délibération :

**APPROBATION DU PV
30/01/2024
N° 11/ 2024**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Boffres

Séance du 05 mars 2024

à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

-M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Antony ARNDT, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés : Pierre BEROU, Aurélien Patrice Martin, Amandine VOLLE (secrétaire)

Procuration :

Secrétaire de séance : Camille BEURAERT

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (seul 12 conseillers étaient présent lors de la séance du 30/01/2024):

-Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2024

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- Préfecture
Publication le 8 mars 2024*



Annexe 2 : délibération n°12-2024 – Validation de l’organigramme du conseil municipal

DEPARTEMENT

ARDECHE

ARRONDISSEMENT

TOURNON-SUR-RHÔNE

CANTON

RHÔNE-EYRIEUX

NOMBRE

de conseillers en exercice :	15
de présents	13
procurations	0

OBJET :

Délibération :

**Approbation de
l’organigramme du
Conseil municipal
N° 12/ 2024**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Boffres

Séance du 05 mars 2024 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
-M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Antony ARNDT, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés : Pierre BEROD, Aurélien Patrice Martin, Amandine VOLLE (secrétaire)

Procuration :

Secrétaire de séance : Camille BEURAERT

Suite aux modifications apportés aux commissions lors du conseil du 30.01.2024 (délibérations n°07/08 et 09)

Monsieur le Maire propose au conseil de validé le nouvel organigramme

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Publication le 8 mars 2024*

Le Maire, H. JUGE



Annexe 3 : délibération n°13-2024 – Fixation de la durée d'amortissement des biens

DEPARTEMENT

ARDECHE

ARRONDISSEMENT

TOURNON-SUR-RHONE

CANTON

RHONE-EYRIEUX

NOMBRE

de conseillers en exercice	15
de présents	13
procurations	0

OBJET :

Délibération :

**Fixation de la durée
d'amortissement des
biens
N° 13 / 2024**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Boffres

Séance du 05 mars 2024

à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
-M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Antony ARNDT, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés : Pierre BEROUD, Aurélien Patrice Martin, Amandine VOLLE (secrétaire)

Procuration :

Secrétaire de séance : Camille BEURAERT

La commune a délibéré le 23/11/2022 afin d'appliquer le référentiel M57 au 1er janvier 2023.

La mise en place de ce référentiel implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Son champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui détermine les règles applicables aux amortissements des communes.

La durée d'amortissement des Immobilisations est fixée librement pour chaque catégorie de biens par le conseil municipal à l'exception des subventions d'investissement versées qui sont amorties :

- sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
- sur une durée maximale de 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

(Les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans.)

Conformément à l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'amortissement des subventions d'équipements versées est obligatoire pour toutes les collectivités quelle que soit leur catégorie démographique.

L'amortissement de la subvention d'équipement versée commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond généralement à la date de mise en service de l'immobilisation financée chez l'entité bénéficiaire qu'elle ait été acquise ou construite. Par conséquent, chaque subvention d'équipement versée fait l'objet d'un plan d'amortissement spécifique. Par mesure de simplification, en l'absence d'information précise sur la date de mise en service par l'entité bénéficiaire, l'entité versante amortira la subvention d'investissement à compter de la date du versement (date d'émission du mandat). Le référentiel M57 prévoit que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au *pro rata temporis*.

OBJET :

Délibération :

**Fixation de la durée
d'amortissement des
biens
N° 13 / 2024**

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir adopter les durées d'amortissement ci-après pour les subventions d'équipements versées :

- 5 ans maximum lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- 30 ans maximum lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
- 40 ans maximum lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Le conseil municipal charge le maire de fixer une durée d'amortissement soit :

- dans la limite des durées précitées lorsque le bien financé n'est pas amorti ou que sa durée d'amortissement n'est pas connue.
- sur la même durée que celle appliquée sur le bien financé lorsqu'elle est connue (dans la limite des seuils précités)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDÉRANT :

-- Qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la mise en œuvre du référentiel M57, il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

-FIXE les durées d'amortissement pour les subventions d'équipement versées comme indiqué ci-dessus.

OBJET :

Délibération :

**Fixation de la durée
d'amortissement des
biens
N° 13 / 2024**

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture*

Publication le 8 mars 2024



Annexe 5 : Affiche location HLM

BOFFRES - HLM Les PINS

Location Appartements T2 (51 m²)

A l'initiative du bailleur ADIS, soutenu par les élus Boffraïns, l'Etat et la Communauté de commune Rhône Crussol, les 8 logements T2 (51m²) des Pins sont restaurés et rénovés énergétiquement. Ils sont accessibles au dispositif locatif social, à partir de mi-mars 2024.

Loyer moyen : 350€, charges incluses

Pour tout renseignement : Mairie de Boffres, 1 rue des Moulins, 07440 BOFFRES,
mairie-boffres@orange.fr, Tél. : 04 75 58 33 89

Ou formulaire de demande : <https://www.gie-adis.fr/fr/faire-sa-demande-de-logement>



Annexe 6 : Documentation Fresque du Climat



LA FRESQUE DU CL!MAT

Vous avez toutes les cartes en main

LE CLIMAT CHANGE, LES ÉLUS AUSSI...

1



1 - Pourquoi la Fresque du Climat ?

L'urgence climatique, défi du 21^{ème} siècle

**COMPRENDRE ET
PRENDRE CONSCIENCE
DES ENJEUX
CLIMATIQUES,**
les causes
et les conséquences
du dérèglement
climatique.



Un atelier ludique, pédagogique
et collaboratif pour sensibiliser
et embarquer vos élus locaux !

**CONTRIBUER
À L'INDISPENSABLE
TRANSFORMATION DE
NOS SOCIÉTÉS**

La Fresque du Climat vous accompagne
dans la mise en place d'actions concrètes.

Des centaines de Maires et Présidents
d'agglomération font confiance à La
Fresque du Climat pour passer à l'action.

2

L'urgence climatique, défi du 21^{ème} siècle

Territoire URBAIN
= îlots de chaleur



Territoire AGRICOLE
= sécheresse



Territoire CÔTIER
= submersion



MONTAGNE
= moins de neige



TOUS LES TERRITOIRES SONT CONCERNÉS

3

Organiser un atelier Fresque du Climat

**FACILE À METTRE
EN PLACE !**

Pour sensibiliser vos élus aux enjeux climatiques...



LES 42 CARTES
Fresque
du Climat



NOMBRE ILLIMITÉ
de participants
(répartis par groupe de 4 à 7)



UN OU PLUSIEURS
animateurs*



3H EN PRÉSENTIEL
+15 min. de mise
en place pour un atelier
en distanciel

* Un animateur peut gérer jusqu'à 2 groupes de 7 participants

4

Le déroulé de l'atelier Fresque du Climat

L'ATELIER FAIT APPEL AUX 4 PILIERS DE L'APPRENTISSAGE

(Raisonnement, Imaginer, Ressentir, Formaliser) et se divise en 4 temps



1H30
Comprendre
les enjeux



25 MIN
Ancrer la
connaissance



15 MIN
Accueillir
ses émotions



50 MIN
Se projeter
vers l'action

5



POURQUOI sensibiliser vos élus ?



- ✓ **Acquérir**, à partir des travaux du GIEC, une vision globale des enjeux climatiques, des causes aux conséquences
- ✓ **S'approprier** en un temps record les données et les mécanismes en place
- ✓ **Prendre conscience** de la complexité des changements climatiques, de leur aspect systémique et de la responsabilité individuelle et collective qui en découle
- ✓ **Explorer** avec vos équipes des leviers d'actions individuelles et collectives au niveau local
- ✓ **Embarquer** des interlocuteurs de proximité, maillon fort du dialogue citoyen

6

La Fresque du Climat au sein de votre mairie ou de votre agglomération

Pour accompagner la transition écologique à l'échelle locale

Informier et sensibiliser
les élus locaux

Favoriser la prise de conscience

Créer une dynamique collective
et contributive

Nourrir l'engagement en faveur de
l'urgence climatique

Apporter une vision d'ensemble utile aux
politiques environnementales

Fournir des clés de compréhension
pour agir concrètement au niveau local

Mobiliser les élus sur le long terme



7

La Fresque du Climat au sein de votre mairie ou de votre agglomération

Pour accompagner la transition écologique à l'échelle locale

Informier et sensibiliser
les élus locaux

Favoriser la prise de conscience

Créer une dynamique collective
et contributive

Nourrir l'engagement en faveur de
l'urgence climatique

Apporter une vision d'ensemble utile aux
politiques environnementales

Fournir des clés de compréhension
pour agir concrètement au niveau local

Mobiliser les élus sur le long terme



7

LA FRESQUE DU CLIMAT

7 - Références, chiffres clés

Références

ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE

13

Vu pour être affiché le 11/04/2024, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.

Le Maire, Hubert JUGE



La secrétaire de séance, Camille BEURAERT